



Rouen, le vendredi 25 mars 2022

| Handicap |

## Le Département de la Seine-Maritime et le FIPHFP\* renouvellent leur engagement commun pour l'emploi des personnes en situation de handicap

**Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique\***

Ce jour, Bertrand Bellanger, Président du Département de la Seine-Maritime, Laurent Grelaud, Vice-président en charge des finances, des ressources humaines et de l'évaluation des politiques publiques et Sophie Brodiez, Secrétaire Générale du FIPHFP en présence de Jacques de Pesquidoux, Directeur territorial handicap du FIPHFP, ont procédé au renouvellement de la convention de financement d'actions menées par le Département à destination des personnes en situation de handicap pour les trois prochaines années.

Le Département s'engage depuis plusieurs années en faveur de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap en développant et formalisant cet engagement par la signature de conventions avec le FIPHFP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. La dernière convention arrivant à son terme, la collectivité souhaite renouveler ce partenariat, réaffirmant ainsi sa volonté de placer le handicap au cœur de la politique des ressources humaines. Cette convention triennale, signée ce jour, propose un nouveau projet, avec de nouveaux objectifs, axée notamment sur le recrutement des apprentis en situation de handicap. Elle est également définie par un engagement à hauteur de 510 000 € du FIPHFP dans le financement des actions du Département concernant le recrutement, le maintien dans l'emploi, la sensibilisation et l'information ainsi que la politique d'ouverture de la collectivité au handicap. L'engagement du Département est lui de 567 000 €.

Depuis la mise en place de ces conventions, le Département a pu réaliser de nombreux objectifs fixés par celles-ci, notamment dans l'aménagement et l'accessibilité des postes, l'amélioration du quotidien des emplois en situation de handicap, la mise en œuvre de la bonification des chèques vacances et la mise en œuvre du télétravail pour raisons de santé. Cet engagement de la collectivité a également permis de porter le taux d'emploi des personnes en situation de

handicap à 8,37% en 2020, alors qu'il était de 4,58% il y a 8 ans. Rappelons que le taux à atteindre de par la loi est de 6%.

Cette convention s'accompagne d'une politique handicap départementale forte, engagée quotidiennement, notamment à travers l'organisation de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées et la journée du DuoDay afin de sensibiliser les 5 000 agents de la collectivité sur l'inclusion de leurs collègues en situation de handicap.

#### LE CHIFFRE

**Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au sein de la collectivité était de 8,37% en 2020.**

### A propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité.

Depuis sa création, le taux d'emploi légal des trois fonctions publiques est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2020.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc DESJARDINS : « Il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la Fonction publique de l'État, de la Fonction publique territoriale, de la Fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

### Contacts presse :

**Département de la Seine-Maritime** : Camille ROUSEE – [camille.rousee@seinemartime.fr](mailto:camille.rousee@seinemartime.fr) – 02 35 03 55 61  
**FIPHFP** : Léa VALLEIX – [lea.valleix@tbwa-corporate.com](mailto:lea.valleix@tbwa-corporate.com) – 06 30 69 50 16